La PAUVRETÉ en France
Constat et propositions

Résumé :

La tendance historique à la diminution de la pauvreté en France ne se dément pas. Et pourtant, le thème de la pauvreté est plus que jamais au centre des préoccupations de nos compatriotes. Cela s'explique par le fait que le phénomène a changé de visage, que la pauvreté est encore moins acceptable dans une société riche, que la misère est sans doute plus visible aujourd'hui qu'hier, que beaucoup se sentent menacés : la pauvreté n'est plus l'apanage des plus âgés, on voit apparaître une nouvelle catégorie, celle des « travailleurs pauvres ».

Le présent rapport, fruit d'un séminaire organisé par la Commission Entrepreneurs, Entreprises et Société, fait le point sur les indicateurs de pauvreté dont nous disposons aujourd'hui, et qui sont à la vérité plutôt des indicateurs de pauvreté monétaire relative, c'est-à-dire d'inégalité : est considéré comme pauvre, en France, celui dont les ressources sont inférieures à 50% du salaire médian.

Quelles que soient les insuffisances de l'appréciation de la pauvreté, le MEDEF considère qu'une action volontariste et concertée contre l'exclusion et la pauvreté est absolument indispensable. Il rappelle que les entreprises sont déjà largement engagées dans ce combat, en premier lieu par la richesse et l'emploi qu'elles créent, mais aussi, pour certaines d'entre elles, par un engagement spécifique. Le rapport identifie un certain nombre de bonnes pratiques et recommande aux entreprises de les mettre en oeuvre, en fonction de leurs possibilités et de la situation de leurs salariés : recrutement et accompagnement dans l'emploi de personnes fragiles, coopération avec le monde associatif pour l'aide aux salariés en difficulté, recours en sous-traitance aux entreprises d'insertion, encouragement à l'entreprenariat social, au bénévolat ou au mécénat de compétence en faveur de la création d'entreprise par des chômeurs ou de lutte contre l'illettrisme.

S'agissant des politiques publiques, le rapport préconise de veiller à l'encouragement à la reprise du travail et à la lutte contre les « trappes à pauvreté ». Il se prononce en faveur de l'expérimentation de dispositifs comme celui que propose le rapport Hirsch pour combiner les revenus du travail et les revenus de solidarité. Mais il souligne qu'il est deux erreurs majeures à ne pas commettre : celle de croire à l'entreprise-providence, comme on a cru par le passé à l'Etat-providence, celle de penser que l'augmentation de la dépense publique peut résoudre le problème.

Enfin, le MEDEF appelle de ses vœux le renforcement de la coopération entre les entreprises et les structures de l'économie sociale, notamment associatives, pour la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, chacun assumant son rôle, de façon complémentaire et sans distorsion de concurrence.

La pauvreté est aujourd'hui devenue ou redevenue un sujet majeur. Cela tient en grande partie à la conjugaison de deux phénomènes :

- la persistance d'un taux de chômage élevé : 9,6% de la population active fin 2005, dont 42,5% de chômeurs de longue durée ;
- l'émergence de nouvelles formes de pauvreté, avec l'apparition de « travailleurs pauvres ». On estime le nombre de ces derniers à un ou deux millions selon que l'on retient un seuil de pauvreté à 50% du salaire médian (645 euros par mois pour une personne seule) ou à 60% du salaire médian (774 euros par mois).

La pauvreté s'est ainsi *déplacée* : elle affectait traditionnellement les personnes éloignées de l'emploi ; désormais, elle touche *aussi* une partie des gens ayant un travail.

Pour autant, elle n'a pas globalement *augmenté*. Sur les 35 dernières années, le taux de pauvreté a très exactement été diminué par deux : on dénombrait 12% d'individus pauvres en 1970, on en compte 6,3% en 2003 (source : INSEE). En outre, ces données font intervenir la notion de seuil de pauvreté, qui correspond à 50% du salaire médian. Or, ce salaire médian a fortement augmenté depuis 1970, tirant vers le haut l'ensemble des revenus, y compris celui des plus pauvres. En 35 ans, le niveau de vie en France est passé de l'indice 100 à l'indice 320 (INSEE 2005, estimation basée sur la consommation des ménages).

Ainsi, si la pauvreté est loin d'avoir disparu de notre société, la tendance historique est à sa réduction. Faut-il donc en relativiser l'importance, comme les chiffres pourraient nous inviter à le faire, ou au contraire nous engager plus hardiment à la combattre ? Pour structurer la réflexion, nous commencerons par dresser un état des lieux de la pauvreté en France. Puis nous verrons en quoi les entreprises sont concernées par ce phénomène, et comment elles peuvent agir concrètement. Enfin, nous nous interrogerons sur l'efficacité des politiques publiques dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

A - CONSTAT

I. Comment mesure-t-on la pauvreté ?

La pauvreté est un phénomène difficile à cerner. C'est pourquoi il convient de la distinguer soigneusement de deux notions qui, pour lui être voisines, se situent cependant sur un registre différent. D'une part, la pauvreté ne se confond pas avec la précarité. Celle-ci se caractérise en effet par des ressources incertaines et irrégulières. Mais elle n'est pas pour autant synonyme de pauvreté : on peut très bien disposer par exemple de revenus aléatoires et élevés. D'autre part, la pauvreté ne se confond pas nécessairement avec l'exclusion, processus dont est victime une personne ou une famille privée de la capacité d'exercer ses droits fondamentaux, selon la définition qu'en donne l'Institut Montaigne.

On ne peut cependant se contenter de définir la pauvreté de manière négative, en indiquant ce qu'elle n'est pas. La mesure du phénomène se prête en fait à trois approches principales. On peut d'abord raisonner en termes de conditions d'existence, comme le fait le Conseil européen depuis 1984. Celui-ci définit comme pauvres *« les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent »*. On peut ensuite raisonner en termes de pauvreté subjective ou ressentie, en mettant l'accent sur la manière dont l'individu perçoit sa propre situation. On peut enfin se focaliser sur les ressources dont disposent les individus : on parlera alors de pauvreté monétaire.

Contrairement aux pays anglo-saxons, qui mesurent la pauvreté en partant d'un revenu minimum de subsistance, la France privilégie un concept de pauvreté monétaire relative : sont considérés comme pauvres tous les ménages dont les ressources sont inférieures ou égales à 50% du salaire médian. Ainsi envisagé, le taux de pauvreté français est en réalité un indicateur d'inégalité de la répartition. De fait, à chaque fois que le revenu médian s'élève, le nombre de « pauvres » peut augmenter mécaniquement si l'enrichissement profite moins aux ménages modestes qu'aux plus aisés.

Ce mode de calcul du seuil de pauvreté retenu par la France doit être bien présent à l'esprit lorsqu'on analyse le problème. Ainsi,

1. si l'on doublait d'un coup de baguette magique tous les revenus du jour au lendemain, cela ne diminuerait en rien le nombre de pauvres ;
2. selon le même critère, il y avait moins de pauvres en Slovaquie au sortir du communisme qu'en France ! Dans les sociétés plus égalitaires, en effet, davantage d'individus sont regroupés autour de la médiane et il n'y a quasiment personne en dessous de la demi-médiane des revenus. Cela n'empêche pas le niveau de pauvreté absolue (fondé sur l'accès à un panier de biens jugés essentiels) d'y être important. On peut donc avoir des pays où la pauvreté monétaire relative est quasi inexistante en raison d'une pauvreté absolue partagée par beaucoup [1].

Le seuil de pauvreté se situe aujourd'hui en France aux environs de 650 euros par unité de consommation, soit autour de 1400 euros par mois pour un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans. Cet indicateur est très sensible aux effets de seuil : S'il y a 3.700.000 Français pauvres (6,3 % de la population) avec le critère de 50 %, il y en a 7.000.000 avec le seuil de 60 %, soit 12 % de la population (chiffres 2003).

Ces données, en outre, ne proposent qu'une photographie à un instant donné. Or, pour avoir une vision plus juste du phénomène, il faudrait substituer à cette vue statique une approche plus dynamique, prenant en compte les flux d'entrées et de sorties de la pauvreté. L'enquête réalisée en 2002 par J.P Zoyem montre par exemple que « la population des ménages pauvres est mouvante : elle se renouvelle d'un tiers tous les ans : 33% des ménages pauvres une année ne le sont plus l'année suivante […] »[2]. La pauvreté, pour une partie des individus, est donc un phénomène transitoire.

Ce constat appelle immédiatement une autre conclusion : la population des ménages pauvres n'est pas aussi homogène que ne le laissent penser les statistiques. Certains, en effet, sont pauvres durant un laps de temps relativement court (suite à une rupture professionnelle par exemple), d'autres passent de manière récurrente par cet état, d'autres enfin y restent durablement.

[1] Cf. Michel Godet – Sociétal n°54 – 4ème trimestre 2006.
[2] J.P Zoyem, « L'impact des événements d'emploi et familiaux sur la dynamique de la pauvreté », 2002.

C'est ce que fait par exemple apparaître l'enquête de Stéfan Lollivier et de Daniel Verger : « sur une période de huit ans, environ 83% des ménages permanents [i.e les ménages dont les membres restent les mêmes au moins deux années consécutives] n'auraient jamais été confrontés à la pauvreté, alors que près de 3% auraient toujours été en situation de pauvreté. 5% seraient en situation de sortie de pauvreté, et une proportion équivalente en situation d'entrée. Les ménages restants, soit 4%, ont connu des trajectoires irrégulières. »[3]

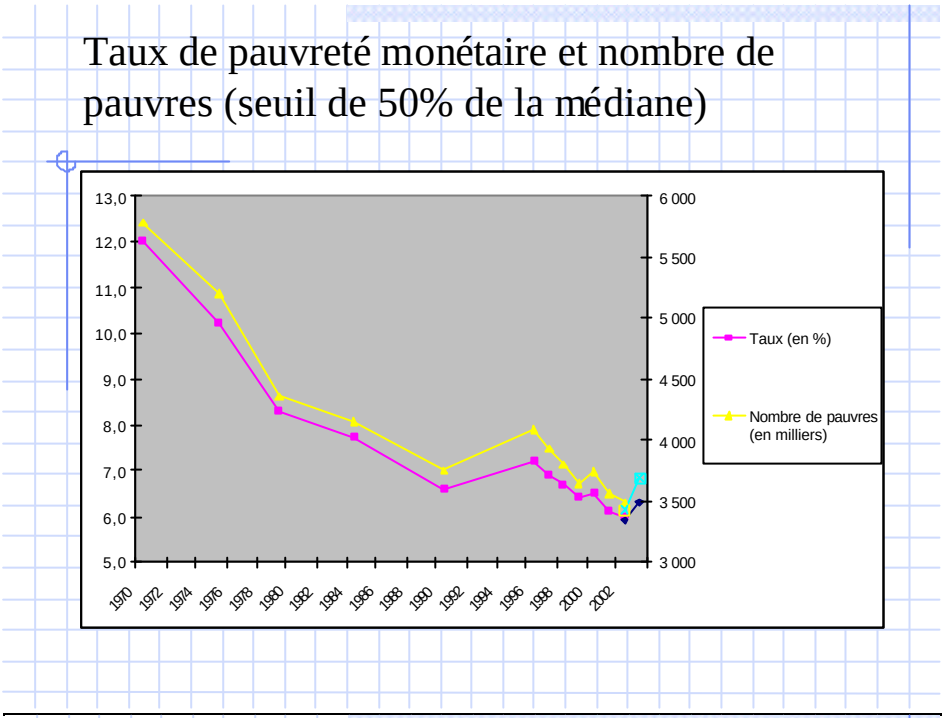

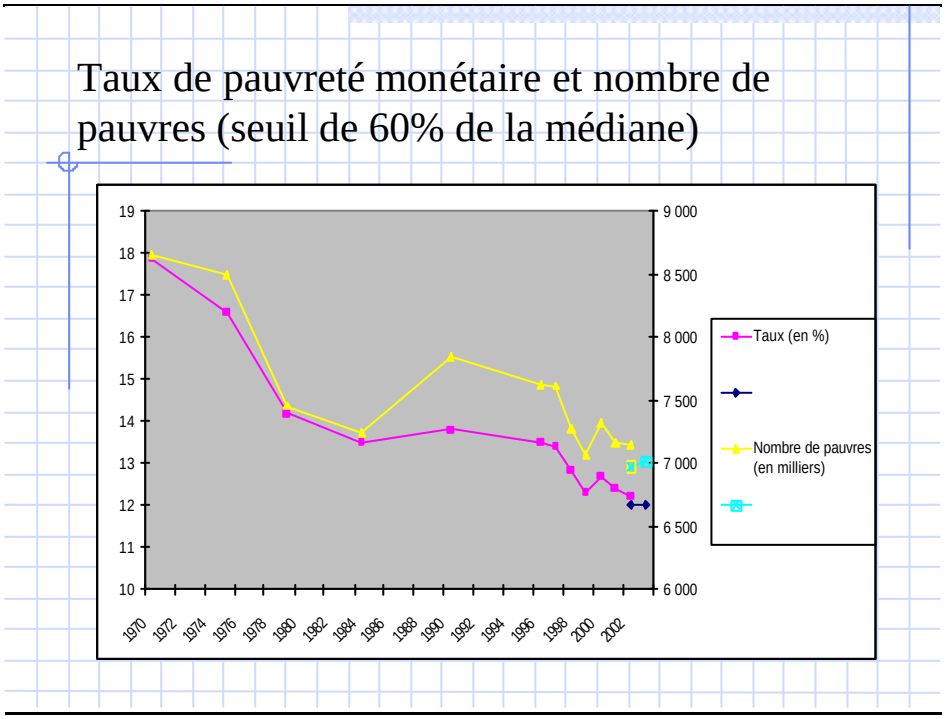

(Source : Insee)

[3] Stéfan Lollivier et de Daniel Verger, «Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté. Volet 1. Erreurs de mesure et entrées-sorties de pauvreté », *Economie et statistique*, n° 383-384-385, 2005.

Les statistiques fournies par l'INSEE nous livrent enfin un dernier enseignement essentiel : contrairement à une idée reçue, le taux de pauvreté de l'ensemble des ménages a fortement baissé en trente ans. Ce taux était de 15,7 % en 1970 ; il s'établit autour de 6 % en 2001.[4] Pourquoi, dans ces conditions, la question de la pauvreté s'est-elle installée au cœur du débat public ? Comment expliquer ce décalage entre la réalité du phénomène et la représentation que nous en avons ?

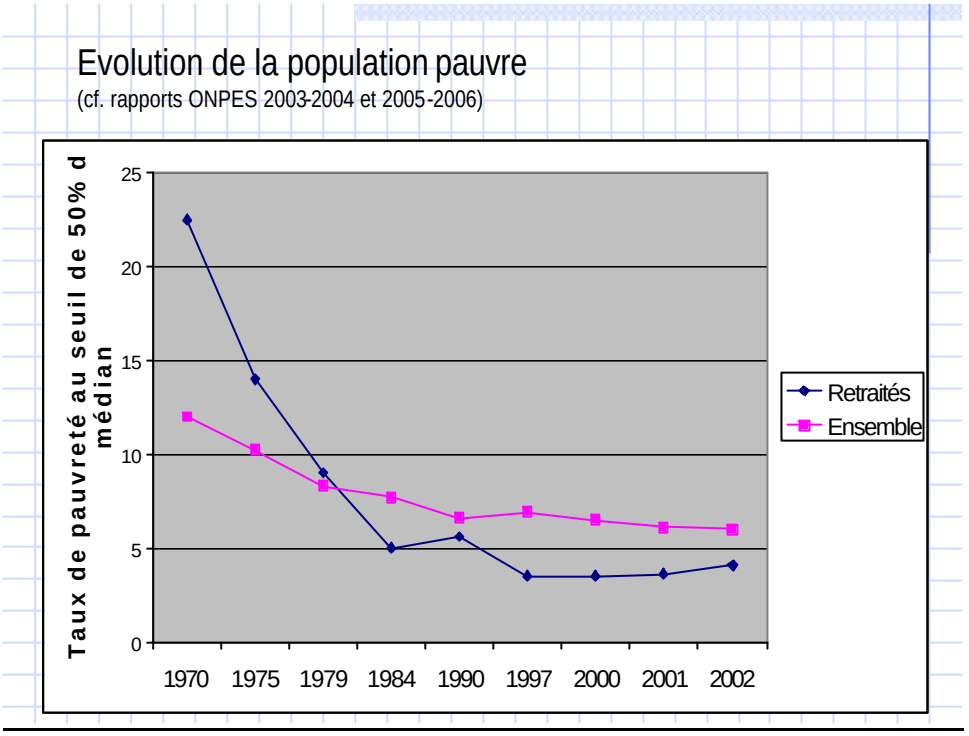

(Source : Insee)

[4] On note toutefois une légère augmentation de la pauvreté ainsi définie (moins de 50% du <revenu médian) de 2002 (5,9% de l'ensemble des ménages, à 2003 (6,3%). Mais il faut observer que dans le même temps, la pauvreté monétaire, telle qu'elle est définie au niveau européen (moins de 60% de la médiane de distribution des revenus par unité de consommation), a été stable de 2002 à 2003.
Par ailleurs, contrairement à ce que l'on entend souvent, l'évolution du niveau de vie se caractérise par une grande stabilité au cours des dernières années. « Lorsque l'on compare, à l'aide de l'indicateur dit « rapport inter quintiles », le niveau de vie au-dessus duquel on dénombre les 20% d'individus les plus favorisés et celui au-dessous duquel se trouvent les 20% aux ressources les plus faibles, on constate que ce ratio s'établissait à un niveau à peine supérieur à 2 en 2003. Ainsi mesurées, les inégalités de niveau de vie paraissent orientées en baisse lente mais régulière » *(« rapport national de stratégie pour l'inclusion sociale et la protection sociale 2006-2008 » soumis au CNLE le 7 septembre 2006).*

II. Pourquoi la pauvreté s'est-elle installée au cœur du débat public ?

Ce n'est pas un hasard si la question de la pauvreté s'est installée au cœur du débat public, au moment même où le taux de pauvreté atteignait son plus bas niveau historique. Cette situation est le fruit du jeu combiné de quatre facteurs : la dynamique de l'égalisation des conditions (1), la valorisation sociale de nouveaux modes de consommation (2), notre difficulté à nous projeter dans l'avenir (3), le déplacement des frontières de la pauvreté (4). Le premier facteur est une source permanente d'*indignation*, le second génère des *frustrations*, tandis que les deux derniers suscitent de la *peur*.

1) La dynamique de l'égalisation des conditions

Nos sociétés démocratiques sont travaillées par une tension aiguë entre l'égalité «formelle » (juridique et politique) et l'égalité «réelle » (économique et sociale) : au nom de la première, nous ne cessons de vouloir réaliser la seconde.

Autrement dit, plus l'égalité des conditions progresse, plus nous devenons sensibles à la survivance d'inégalités économiques et sociales. C'est ce qui explique par exemple que les critiques dénonçant les inégalités cachées du système scolaire (Bourdieu) aient surgi précisément au moment où s'opérait la massification de l'enseignement secondaire et supérieur. De même, c'est ce qui permet de comprendre pourquoi la lente réduction objective de la pauvreté, loin de nous satisfaire, tend au contraire à rendre de plus en plus criantes les situations de détresse et d'exclusion.

2) L'avènement d'une société du bien-être

Pour comprendre pourquoi la pauvreté a un impact si fort sur l'opinion publique, il faut tenir compte de la valorisation de nouveaux modes de vie, centrés sur le bien-être et l'hyperconsommation (cf. les travaux de Gilles Lipovetsky et Hervé Juvin). Constamment célébrés par les médias, ces modes de vie ont acquis depuis peu le statut de norme aux yeux du plus grand nombre. Ainsi il est de plus en plus pénible de n'avoir pas accès au même niveau de bien-être matériel que les autres, les parents se sentent culpabilisés de ne pas pouvoir offrir à leurs enfants le mêmes vêtements et les mêmes loisirs que ceux de leurs camarades, les mêmes téléphones portables, etc.[5]

[5] 88% des 17-19 ans ont un téléphone portable (« Cultures lycéennes » - Editions Autrement).

Le problème est que tout le monde n'a pas accès à ce niveau de consommation présenté comme « normal ». Or, ce décalage est une source permanente de frustration, y compris chez les classes moyennes. A titre d'exemple, 36% des ménages considèrent qu'ils ont des problèmes pécuniaires (source : INSEE 2001), alors même qu'ils ne rencontrent pas nécessairement des difficultés pour boucler leur budget. Ce sentiment de pauvreté ne prend sens qu'au regard d'un standard de consommation élevé.

3) Une perte de confiance dans l'avenir

La focalisation sur la pauvreté est ensuite le symptôme d'une société dans laquelle de nombreuses personnes se sentent vulnérables, sans pour autant être pauvres. Au sein des classes moyennes, beaucoup de gens craignent que leur situation se détériore, et n'espèrent plus qu'elle s'améliore. Les Français ont perdu confiance dans l'avenir, comme en témoigne l'audience remportée par la thématique du déclin de notre pays.

Cette perte de confiance est bien évidemment liée aux difficultés économiques que nous connaissons (taux de chômage élevé depuis de nombreuses années, faible croissance), mais elle s'explique aussi par la manière dont notre pays est gouverné depuis plus de vingt ans : pas de projet de société crédible, pas de vision pour notre pays, pas de cap à l'action politique. L'approche technicienne du moment, qui consiste à élaborer en strates des dispositifs toujours plus sophistiqués, aux sigles toujours plus déroutants, procure une impression de fuite en avant incontrôlée. Or les gens veulent savoir où on les entraîne.

4) Le déplacement des frontières de la pauvreté

Enfin, nous assistons à un double phénomène de *réduction* et de *déplacement* de la pauvreté dans notre pays qui constitue, pour l'ensemble de l'opinion, un puissant facteur d'inquiétude. Si la pauvreté a été longtemps corrélée à l'absence de travail, ce lien est aujourd'hui moins pertinent. Deux séries de faits permettent de le vérifier :

- La situation des retraités s'est d'abord fortement améliorée, grâce notamment au minimum vieillesse. Entre 1970 et 2002, leur taux de pauvreté est passé de 22,5 % à moins de 5 %. Plus généralement, les prestations sociales permettent de diviser par deux le risque de pauvreté (source : rapport 2005-2006 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale).

- D'autre part, on constate l'émergence du phénomène des travailleurs pauvres : entre 25 et 30% des pauvres ont ou ont eu un emploi dans l'année, qu'ils soient indépendants ou salariés pendant au moins un mois. Les travailleurs pauvres sont majoritairement des hommes et sont souvent en situation de mono activité au sein d'un ménage comptant de nombreux enfants. A revenu égal, un salarié peut donc être considéré ou non comme pauvre selon le nombre de personnes qui dépendent de lui pour leur subsistance. Dans ces conditions, la lutte contre la pauvreté relève plus de la politique familiale que du niveau de salaire *stricto sensu*.

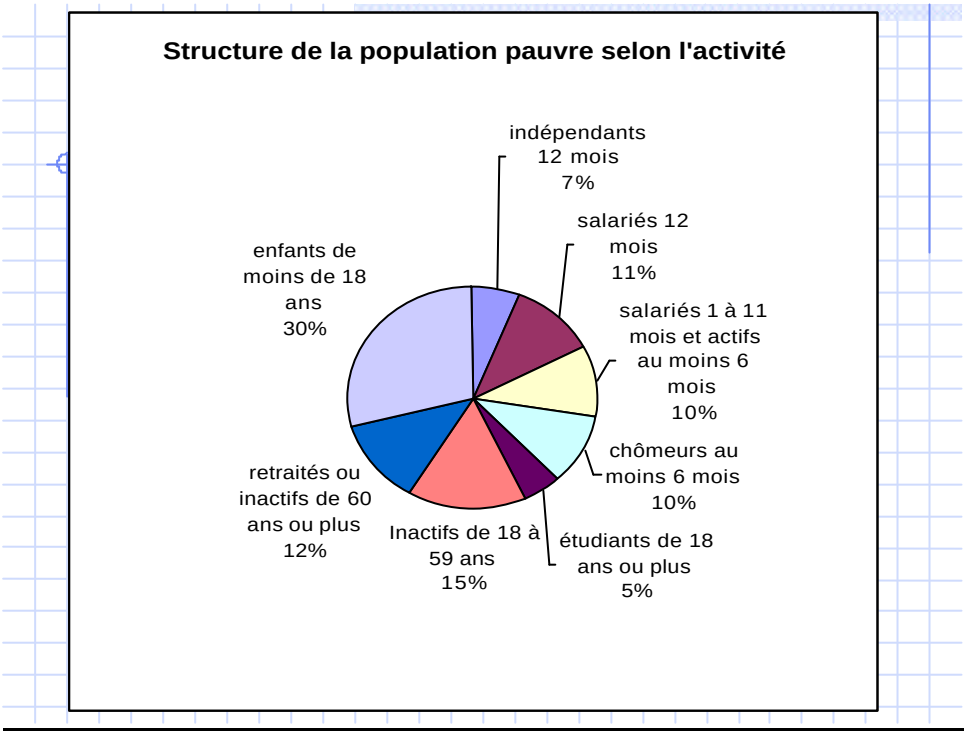
Structure de la population pauvre selon l'activité
indépendants 12 mois 7%
salariés 12 mois 11%
salariés 1 à 11 mois et actifs au moins 6 mois 10%
chômeurs au moins 6 mois 10%
étudiants de 18 ans ou plus 5%
Inactifs de 18 à 59 ans 15%
retraités ou inactifs de 60 ans ou plus 12%
enfants de moins de 18 ans 30%

(Source : Insee)

Cette catégorie des travailleurs pauvres est apparue à la faveur des transformations qui affectent depuis une vingtaine d'années le marché du travail : multiplication des emplois à temps partiel (17,2% de l'emploi total en 2005, dont 30% qui voudraient travailler plus), augmentation des formes atypiques d'emploi (intérim, CDD, contrats d'apprentissage et contrats aidés représentent 13,6% de l'emploi total en 2005).

Cette mutation ne marque pas la fin de l'emploi stable : s'il est exact que plus des 2/3 des embauches se font actuellement sous forme d'emplois « atypiques », il existe néanmoins un flux entre l'emploi dit précaire et l'emploi stable. Pour nombre de salariés, les contrats de travail atypiques mènent au CDI.

Le problème est que ce processus de tri se fait au détriment des personnes les moins qualifiées, qui restent aux marges de l'emploi stable, alternant phases de chômage et de petits boulots. Leur situation devient plus difficile encore s'ils sont confrontés à des problèmes de logement, parce que les logements dits sociaux sont en nombre insuffisant, ou encore parce que les loyers leur sont inaccessibles s'ils vivent dans certaines grandes villes. Un dernier facteur aggravant entre en jeu : la désorganisation et l'éparpillement géographique des familles, qui rendent souvent impossible le recours aux solidarités familiales pour la garde des enfants ou des personnes malades.

- **Selon une enquête de 2004 du Secours catholique sur les travailleurs pauvres** :
  - 4,7 % sont en CDI
  - 1,7 % sont en CDD (temps plein)
  - 3,1 % sont en contrat saisonnier
  - 4,3 % sont en temps partiel (dont beaucoup de femmes et de mères isolées)
  - 2 % sont en emploi aidé
  - 0,4 % sont à leur compte
  - 1,3 % sont dans un emploi non déclaré
  - 57 % des personnes non indemnisées (surtout des hommes) reçoivent le RMI et 13 % sont dans l'attente du RMI.

Au-delà de la compassion et de l'émotion, il y a donc une série d'éléments objectifs qui permettent de comprendre pourquoi la question de la pauvreté se pose, aujourd'hui, avec une telle acuité : le processus d'égalisation des conditions, les frustrations que suscite l'entrée dans l'âge de l'hyperconsommation, l'illisibilité de l'avenir vers lequel on se dirige et le changement de visage de la pauvreté.

III. Les facettes de la pauvreté

Parce que la pauvreté est un phénomène complexe et protéiforme, il est indispensable de prendre en compte les différents aspects qu'elle met en jeu : logement, aménagement du territoire, transports, politiques familiales...

Pauvreté et chômage

Le maintien d'un taux de chômage élevé depuis les années 80 a donné naissance à un noyau dur de personnes et de ménages pauvres. On y retrouve essentiellement des hommes de 40 ans non qualifiés et qui ont perdu leur emploi. Même lors des phases de reprise économique, ce noyau ne diminue guère. Ce phénomène est à mettre en parallèle avec l'augmentation de la part du chômage de longue durée : selon la dernière enquête emploi de l'INSEE, en 2005, 42,5% des chômeurs étaient privés d'emploi depuis plus d'un an, contre 41,6% en 2004 et 38,2% en 1999. Créer des emplois n'est donc pas une condition suffisante pour résorber la pauvreté.

Le chômage de masse se traduit aussi par un phénomène de récurrence de la perte d'emploi. D'après les études de l'ANPE, entre 1994 et 2003, 22 millions de personnes se sont trouvées au moins une fois au chômage. Et 57 % d'entre elles ont connu cette épreuve plus d'une fois, avec en moyenne 4 demandes d'inscription. Nous avons assisté, lors des 20 dernières années, à une augmentation très forte de l'instabilité professionnelle.

Pauvreté et âge

Dans les quartiers sensibles, tous les dispositifs d'insertion concernent aujourd'hui les jeunes. Ce choix politique peut se comprendre. Il pose pourtant un réel problème : il est en effet beaucoup plus difficile d'être sans emploi quand on a 50 ans et une faible qualification. Rappelons que lors des 20 dernières années, l'âge moyen des chômeurs dans les quartiers a été multiplié par deux. Profil type : un homme ou une femme de 40 ou 45 ans, voire 50 ans. Parallèlement, contrairement à une idée reçue, nombre de jeunes quittent leur quartier lorsqu'ils obtiennent un diplôme ou un emploi.

Pauvreté et logement

En France, seulement 20% des logements sociaux sont occupés par des ménages pauvres. Et le simple fait de quitter un logement social (pour cause par exemple d'amélioration de sa situation professionnelle) fait baisser mécaniquement le niveau de vie. Dans le logement social, les loyers sont très faibles et sont pratiquement entièrement couverts par l'allocation logement. Le taux d'effort pour se loger est un critère fondamental pour évaluer le niveau de vie des ménages. Dans le parc public, il est de l'ordre de 20 à 25% des revenus. Dans le privé, il atteint 50%. C'est dire l'importance pour les salariés de l'effort consenti par les entreprises à travers le 1% Logement.

Depuis 1998, un dispositif spécifique a été mis en place pour aider les jeunes de moins de trente ans et les salariés des entreprises du secteur privé non agricole à devenir locataire ou, en cas de difficultés passagères, à être maintenu dans le logement loué. Ce dispositif est composé de 2 produits, l'avance et la garantie LOCA-PASS, qui sont distribués par les organismes gestionnaires du 1% Logement. Entre 2000 et 2006, plus de 1.600.000 avances LOCA-PASS et 848.000 garanties LOCA-PASS ont été accordées.

Pauvreté et lieu d'habitation

Aujourd'hui, l'attention des médias et des hommes politiques est très largement focalisée sur les banlieues, comme si ces dernières accueillaient toute la misère sociale. Or cette vision est partiellement inexacte : 80% des ménages pauvres urbains ne vivent pas dans ces quartiers (la part serait plus importante encore en tenant compte des ménages pauvres vivant dans les campagnes).

Il s'est produit une déconnexion du logement social et de l'emploi. Autrefois, on construisait le logement social à côté des usines. Avec la désindustrialisation des villes, le marché de l'emploi ouvrier s'est délocalisé vers l'espace péri-urbain et rural.

Dans cette France périphérique vivent désormais beaucoup d'ouvriers et d'employés, qui représentent encore 60% de la population active. Ces populations qui travaillent et se logent dans le privé sont très fragilisées quand elles perdent leur emploi ou même quand elles passent à temps partiel. Elles tombent vite dans le surendettement et la paupérisation. Il est beaucoup plus difficile d'être chômeur de longue durée en pavillon péri-urbain. Il faut payer son logement, mais aussi ses déplacements.

Pauvreté et transports

En matière de mobilité, les contraintes les plus fortes pèsent aujourd'hui sur les couches populaires, parce qu'elles sont très souvent éloignées de leur lieu de travail. Un quart de la population française vit dans un espace rural ou péri-urbain, où il y a très peu d'emplois à proximité et où, en outre, il n'y a pas ou peu de transports publics.

Pour des raisons de difficultés de déplacement, beaucoup de chômeurs ne peuvent retourner au travail. Un smicard qui trouve un emploi à 20km peut laisser jusqu'à 20% de son salaire dans le transport.

Pauvreté et santé

La dégradation de la santé (physique et psychique), en altérant durablement et profondément la capacité d'un individu à subsister économiquement comme socialement, peut conduire à la pauvreté. Les autres manifestations de la pauvreté (problèmes de revenus, de logement et d'accès à l'emploi) apparaissent ensuite comme autant de conséquences du déclassement social entraîné par la maladie ou le handicap. Selon le rapport 2005/2006 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 9,2 millions de Français en âge de travailler déclarent avoir un problème durable de santé ou un handicap. Et le taux d'emploi de cette population n'est que de 44 %, contre 65 % pour la population dont la capacité de travail est intacte.

De la même façon, une rupture familiale ou même professionnelle peut conduire à l'isolement et à l'exclusion progressive d'une personne.

Plus généralement, on observe que la dilution du lien social et le relâchement des solidarités familiales fragilisent encore plus une population déjà en difficulté. Une enquête menée en 2004 pour le Secours catholique auprès de 10 500 personnes pauvres a montré leur grand isolement. On rencontre de plus en plus de familles monoparentales (51 % des cas rencontrés dans l'année 2004). Ensuite viennent les familles nombreuses, souvent dans une situation de logement précaire (27,5 % des familles). Sur les 650.000 personnes rencontrées en 2004, 12,3% n'avaient aucune ressource lors du premier contact, 61 % avaient un niveau d'étude n'allant pas au delà de la classe de 5ème.

On le voit, si la lutte contre la pauvreté passe évidemment par l'emploi, on ne peut compter sur le seul marché du travail pour résoudre le problème. L'employabilité d'une personne, sa capacité à décrocher un job, sont conditionnées par des critères aussi variés que son environnement familial, sa santé ou son lieu d'habitation. Autant d'éléments sur lesquels il faut aussi agir si l'on veut parvenir à une amélioration durable de la situation.

B - POURQUOI LES ENTREPRISES SONT CONCERNEES

Les entreprises contribuent par nature à la lutte contre la pauvreté : elles créent de la valeur, des richesses et prennent une part active aux financements de la protection sociale. En se développant, les entreprises luttent contre la pauvreté. En oeuvrant pour un contexte juridique plus favorable aux entreprises, le MEDEF agit pour le développement des entreprises et donc contre la pauvreté. Mais est-ce suffisant ?

La lutte contre la pauvreté passe d'abord par la croissance, celle-ci se fera, essentiellement, dans une économie mondialisée, par des entreprises à forte valeur ajoutée employant des personnels très qualifiés. Une telle évolution pose un problème pour les individus peu ou pas qualifiés et ceux qui, pour des raisons diverses, psychologiques ou autres, peuvent difficilement s'adapter aux contraintes et besoins de l'entreprise. Les entreprises et le MEDEF ne peuvent les ignorer. Ils ne peuvent nier non plus que la publicité et l'offre de crédit à la consommation contribuent, certes, au dynamisme de notre économie et donc à la richesse nationale, mais qu'elles peuvent aussi aggraver la frustration des plus pauvres ou pousser les plus fragiles au surendettement. Il n'est pas rare de voir des pauvres propriétaires de leur logement, ou plus exactement des personnes pauvres parce qu'elles sont propriétaires de leur logement.

Or nous ne saurons convaincre l'opinion des mérites irremplaçables du libéralisme et de l'économie de marché que si nous parvenons, dans ce cadre, à réduire la pauvreté et le sentiment de détresse qui l'accompagne.

Les expériences d'aide à l'insertion des plus démunis conduites par de nombreux entrepreneurs, au titre de leur entreprise, de fondations diverses ou collectivement, au travers d'organisations et de réseaux divers, confirment que les entrepreneurs et les salariés des entreprises considèrent que le problème de la pauvreté les concerne également.

Il semble donc légitime, voire indispensable, que le MEDEF s'attache à faire connaître et à promouvoir ces initiatives et contribue au débat général sur la lutte contre la pauvreté. Il y est d'ailleurs régulièrement invité par de nombreuses organisations notamment des associations caritatives.

Plusieurs axes de réflexion peuvent à cet égard être retenus :

1. La mission des entreprises n'est pas en premier lieu de lutter contre la pauvreté, même si elles possèdent un rôle primordial d'intégration des populations susceptibles d'entrer ou de revenir sur le marché du travail. Le lien entre le chômage de longue durée et l'exclusion, source de pauvreté, est désormais connu.

2. L'entreprise a une position privilégiée en étant l'acteur principal du marché de l'emploi. Elle peut agir de façon micro-économique, à partir des situations rencontrées dans son environnement immédiat. Cela en fonction des candidats qui se présentent à elle. Sa force réside avant tout dans son ancrage dans le monde réel. Si elle n'a pas de réponse théorique à apporter, elle peut agir de manière séquentielle, pragmatique, au cas par cas, en vérité.

3. L'entreprise est une organisation dotée d'un objet social mais c'est aussi une communauté de personnes. Il importe de mobiliser les collaborateurs dans une dynamique d'intégration professionnelle qui apporte une dimension nouvelle à leur implication professionnelle, complémentaire et porteuse de sens, pour chacun comme pour tous.

4. Ne pas s'impliquer dans la lutte contre la pauvreté serait courir le risque de légitimer des mesures étatiques plus onéreuses qu'efficaces, non concertées et aboutissant à faire peser encore plus de charges sur les entreprises, ce qui ne manquerait pas de créer de la pauvreté. Les entreprises sont, de plus, a priori bien placées pour initier des solutions conciliant au mieux l'humain, l'économique et le social.

Longtemps l'entreprise a représenté, dans la mentalité collective, le lieu de l'aliénation. Or c'est au contraire celui dans lequel peuvent aboutir des projets d'éducation sociale. C'est tout d'abord un espace humainement hétérogène, et donc un exceptionnel lieu de socialisation. Il s'y établit un brassage culturel et social. Il n'y a pas de place pour le communautarisme, forme de marginalisation vers laquelle sont naturellement portées les personnes en rupture. Dans l'entreprise cela est impossible. Si l'on veut s'y maintenir, il faut apprendre à vivre avec tous. Dans l'entreprise, il y a également un certain nombre de points de repères obligatoires. Une consigne n'y est pas un acte d'agression… C'est le seul endroit où, en contrepartie des devoirs, on accorde des droits. Le bulletin de salaire est essentiel dans l'auto reconnaissance de la personne, de ses droits et de ses devoirs. C'est certainement l'espace le plus utile pour intégrer plus rapidement un grand nombre de personnes demeurées trop longtemps éloignées de la vie active et sociale.

Il y également dans l'entreprise une exigence de rigueur qui convient à toute bonne pédagogie. La personne se découvre indispensable à un ensemble qui la dépasse, qui la stimule et la porte autant qu'elle la fortifie.

Mais n'oublions pas qu'en fonction de la manière dont l'entreprise recrute, elle peut être aussi pour le pire, facteur d'exclusion ou pour le meilleur, d'inclusion. Nous le savons, les facteurs de discrimination rejoignent des facteurs de pauvreté. Il ne faut jamais le perdre de vue.

C – CE QUE PEUVENT FAIRE LES ENTREPRISES

I. La lutte contre l'exclusion par l'embauche

Les personnes vivant dans la précarité et l'exclusion n'ont souvent pas réussi un bon parcours scolaire. Elles ont alors énormément de difficultés à prouver leurs compétences opérationnelles dans un système de recrutement classique encore très largement axé autour des diplômes ou même du passé professionnel. Elles peuvent cependant disposer de compétences de base nécessaires et suffisantes pour le travail à accomplir.

L'avantage d'une option préférentielle pour les personnes les plus précaires est d'empêcher qu'avec le temps, une grande précarité s'installe et que les stigmates de l'exclusion s'accentuent. Recruter de façon volontariste ceux qui sont en difficulté depuis plus longtemps ou qui cumulent les difficultés, c'est leur donner les moyens d'enrayer leur exclusion.

L'intérêt pour l'entreprise consiste ici à ne pas se priver d'une main-d'œuvre «employable » pour des raisons idéologiques : surestimation des risques (principe de précaution) que présente l'embauche de chômeurs de longue durée, de personnes atypiques, etc. Cette option doit se fonder sur des critères objectifs – compétences et aptitude à tenir un poste – qui varient selon les métiers. De plus, leur combativité pour «s'en sortir » doit être prise en considération comme une qualité dans un processus de recrutement.

Il faut d'abord mettre la priorité absolue sur la formation des jeunes, avec le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Il convient ensuite d'assumer le recours aux contrats dits précaires, CDD et intérim, qui ne doivent pas être négligés car ils sont de vrais outils de retour à l'emploi pour ces personnes.

Il faut enfin développer en amont la découverte des métiers, afin d'éviter les mauvaises orientations professionnelles pouvant conduire à une situation d'échec et d'exclusion. Encourager l'employabilité dans des métiers plutôt porteurs que déficitaires.

Opération « Mode d'Emploi Rhône »

Le MEDEF Rhône-Alpes pilote, en lien avec divers partenaires publics et privés, ce dispositif qui permet aux entreprises confrontées à des difficultés de recrutement de pourvoir les postes de faible niveau de qualification.
Depuis le lancement de l'action en février 2001, plus de deux cent personnes, dont 35 % de jeunes de moins de 26 ans, ont ainsi pu bénéficier de cette action de terrain en intégrant des entreprises du Rhône.
Ces résultats ont été atteints grâce à l'action sur le terrain de deux chargés de mission qui assurent une présence auprès des entreprises (présélection, placement et suivi des candidats).
L'objectif est une médiation pour l'embauche des personnes peu qualifiées, en :

- *évaluant l'employabilité des candidats,*
- *contactant les entreprises susceptibles d'être intéressées,*
- *évaluant les postes à pourvoir,*
- *proposant les candidatures aux entreprises,*
- *Assurant le suivi des candidats en poste.*

Ce partenariat œoncerne, d'une part, des personnes éloignées du marché du travail en leur donnant accès à un emploi et, d'autre part, les entreprises confrontées à des difficultés de recrutement pour des postes à faible niveau de qualification.

II. L'implication des entreprises auprès de leurs salariés en grande difficulté

« Que faire lorsque j'apprends qu'un de mes salariés dort dans sa voiture ? » Tous les entrepreneurs sont confrontés à des situations personnelles difficiles, voire dramatiques, vécues par leurs salariés. Ils ne peuvent y rester indifférents, même s'ils doivent respecter la vie privée de leur personnel et les impératifs de gestion, en matière de coût du travail notamment, inhérents à leur activité. Plusieurs pistes peuvent être explorées :

- **La coopération avec les services sociaux et les associations**
  Favoriser et organiser le transfert de compétence entre entreprises d'une part et associations et services sociaux d'autre part (68 % des bénévoles associatifs sont des salariés d'entreprise).

- **Une recherche de solutions collectives au niveau des MEDEF Territoriaux (groupement d'employeurs…)**
  Favoriser la coopération entre entreprises sur un territoire donné en croisant les compétences afin de rendre plus efficace la lutte contre l'exclusion et la précarité.

- **Un travail commun avec les élus locaux en matière de logement**
  Communiquer aux élus locaux les besoins de court et de moyen terme en termes de logements sociaux.

III. Autres actions pour les entreprises

1. Le secteur des **services à la personne** est un vecteur privilégié de retour dans le circuit normal du travail. Il est possible d'y impliquer davantage les entreprises, notamment par une utilisation résolue et militante des dispositifs du plan Borloo. De leur côté, les comités d'entreprise peuvent également se mobiliser en privilégiant l'offre de CESU (chèque emploi service universel) plutôt que des prestations de loisirs.

2. Il faut probablement favoriser davantage le cumul **emploi-retraite**, pour que les anciens salariés puissent mettre leur expérience, leurs compétences professionnelles et leur temps au service de la formation et de l'insertion professionnelles, à un coût supportable pour l'entreprise.
3. Les entreprises peuvent inciter le développement du **bénévolat ou du mécénat de compétence** chez leurs salariés, pour qu'ils puissent épauler des personnes en difficulté souhaitant mener à bien un projet professionnel. S'il s'agit de bénévolat, les salariés mettent à disposition leurs compétences professionnelles durant leurs congés. Si cette mise à disposition s'effectue pendant le temps de travail, on parle de mécénat de compétence.

IV. Les entreprises d'insertion

L'emploi est, et reste aujourd'hui le principal vecteur d'insertion : il suffit d'entendre ceux qui en sont privés pour balayer toute hésitation. A fortiori pour les plus démunis, les plus fragiles : ils en attendent une vie plus autonome, rompant avec l'assistanat, ils en ont l'impérieux besoin pour construire ou reconstruire un futur personnel, familial et social.

Cet emploi – parfois difficile à obtenir pour ceux qui disposent d'atouts – devient pour les autres presque inaccessible et il est souvent illusoire d'y parvenir sans reprendre confiance en soi, sans disposer de temps pour faire et mesurer ses progrès et apprendre à tenir un poste de travail. La mise en œuvre de ces objectifs constitue la finalité sociale de **l'entreprise d'insertion**, qui a vu ses publics « marginaux » être rejoints, avec la montée de l'exclusion, par des jeunes « en galère » et des « cassés » de la crise. Une entreprise organisée pour cela peut être un formidable tremplin pour une insertion sociale et professionnelle.

Les personnes embauchées font l'objet d'une «prescription sociale » : un travailleur ou référent social parraine et accompagne le parcours d'insertion afin de l'inscrire dans un schéma de cohérence et d'efficacité.

Les personnes en insertion sont toutes salariées au minimum au SMIC : la feuille de paye obtenue dans des conditions normales de production est le premier élément de pédagogie et de reconnaissance liée à l'activité d'insertion.

L'objectif, pour l'entreprise, n'est pas de gagner de l'argent, ni de rechercher un retour sur capitaux investis, ni bien sûr de perdre de l'argent mais de montrer que ce système d'insertion par l'économique est à la fois économiquement performant et socialement responsable. Il est indispensable d'utiliser ce levier de l'économie marchande et l'emploi qu'elle génère. Si certains secteurs sont mieux adaptés que d'autres à l'insertion (entretien d'espaces verts, recyclage des déchets…), la lutte contre l'exclusion suppose aussi de tenter des expériences d'insertion dans toutes les branches de l'économie.

Les entreprises d'insertion disposent d'une compétence spécifique mais ne doivent pas être marginalisées dans l'activité économique. Elles ont au contraire vocation à multiplier les partenariats avec les entreprises « classiques » pour gagner en performance et en professionnalisme.

Le recours aux entreprises d'insertion, comme sous-traitants ou prestataires, constitue clairement un levier d'action pour les entreprises qui souhaitent contribuer à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

Les entreprises de travail temporaire

Le travail temporaire est particulièrement approprié pour revenir sur le marché du travail après un chômage de longue durée car il est plus facile pour ces personnes de revenir par étapes pour se réinsérer dans la vie active.

Le travail temporaire favorise également l'insertion des personnes handicapées et, plus généralement, permet de faire entrer dans les entreprises des compétences éloignées et peu connues pouvant apporter des services recherchés.

Les problèmes de recrutement dans certains secteurs impliquent de se tourner vers les personnes éloignées du marché de l'emploi car l'entreprise a besoin de leur compétence. Cette insertion se fait souvent par sas successifs avec un accompagnement lourd et permanent.

Le secteur de le propreté

Les entreprises de propreté sont engagées de longue date contre la mise à l'écart d'une certaine partie de la population pour faciliter leur intégration et leur accès à l'emploi.

Créé il y a dix ans, le FARE (Fond d'Action pour la Réinsertion et l'Emploi), est aujourd'hui présent sur tout le territoire. Cet accompagnement ne se limite pas à une action pré-contractuelle mais se déploie durant toute la durée du contrat de travail par des périodes de professionnalisation, de formation, d'évolution de carrière de ces personnes. Il n'y a pas de démarche de compassion ou de responsabilité sociétale mais une logique de responsabilisation des deux acteurs. D'une part le salarié qui travaille et réintègre le marché du travail et d'autre part l'entreprise, confrontée à de véritables problèmes de recrutement dans ce secteur. D'où ce désir de démarche positive en vue d'encourager l'accès à l'emploi, dont le résultat est très positif. Cette action peut se prolonger au sein de différents clubs, notamment par une réflexion autour du développement durable sous l'aspect de la responsabilisation sociale. Ces groupes de travail rassemblent chaque mois plus de cinquante entreprises.

L'action des banques

Le Centre d'Information Bancaire de la FBF, relayé sur le terrain par les Comités des banques, peut aider les travailleurs sociaux et les associations à se familiariser avec les mécanismes de la banque et de l'argent. Un site Internet www.lesclesdelabanque.com (où l'on peut poser des questions) et une collection de guides thématiques sont notamment à la disposition des acteurs sociaux et du public en général dans une démarche de pédagogie et de prévention des difficultés, mais aussi d'information sur les moyens de les affronter.

Au niveau national, le comité consultatif du secteur financier (CCSF) rassemble les professionnels de la banque et de l'assurance avec les associations de consommateurs afin d'agir de concert notamment dans la lutte contre l'exclusion. L'intégration dans la société passant presque obligatoirement par la banque, la profession bancaire a pris des engagements vis à vis des pouvoirs publics et des associations pour améliorer cette intégration bancaire par un accès de tous aux services bancaires.

Des dispositifs récemment rénovés, comme le droit au compte ou la création de gammes de moyens de paiement à tarif modéré pour les personnes ne pouvant disposer de chéquier, participent à l'intégration sociale de la personne pauvre.

A un niveau décentralisé, les Comités des banques conduisent de multiples initiatives en direction des acteurs sociaux. Ils favorisent les relations entre ces derniers et les responsables bancaires locaux. Ils diffusent les outils élaborés par le Centre d'Information Bancaire de la FBF et expérimentent des actions thématiques communes (prévention du surendettement, accès aux moyens de paiement, règlement des litiges...). De telles expérimentations sont menées à Poitiers, à Bordeaux, à Nice ou à Saint-Etienne. Par ailleurs, de grands réseaux bancaires s'engagent dans le micro-crédit social ou la création de dispositifs spécifiques de lutte contre l'exclusion bancaire mixant accompagnement social et pédagogique et proposant des réponses financières ad hoc.

D. QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES ?

La question de la pauvreté ne peut pas être considérée comme une question isolée, elle doit être replacée dans une réflexion plus large sur notre modèle social.

La solution au problème de la pauvreté ne réside certainement pas dans l'augmentation de la dépense publique. La solution ne doit pas être attendue de l'Etat Providence : trop de nos concitoyens croient encore que l'argent public, comme par miracle, peut résoudre toutes nos difficultés.

Avec une part des dépenses publiques dans le PIB qui excède les 50%, la France obtient des performances inférieures à celles des pays anglo-saxons en matière de taux de chômage ou de sentiment de précarité, alors même que chez ces derniers, la part des dépenses publiques dans le PIB est nettement inférieure à 40%. A l'évidence, une nouvelle augmentation des dépenses publiques ne permettrait pas de résorber la pauvreté.
S'il ne peut être question d'augmenter la dépense publique, il faut en revanche s'interroger sur l'affectation qu'on lui donne en fonction des objectifs que l'on veut atteindre.

Les minima sociaux offrent aujourd'hui en France une architecture complexe et parfois peu cohérente. On entend souvent dire que ce dispositif français des minima sociaux n'inciterait pas à la reprise d'activité et, tout au contraire, encouragerait ceux qui en bénéficient à s'abstenir d'entrer ou de retourner sur le marché du travail. Même si les réformes des années 2000 ont eu tendance à rendre le travail plus rémunérateur pour certaines catégories de personnes afin d'éviter les trappes à pauvreté, la question demeure complexe par la diversité des besoins et des situations (gratuité de certains services comme les cantines pour les bénéficiaires des minima sociaux…) ainsi que par le fait des droits connexes et des allocations servies sur le plan local.

Ecart de ressources entre RMI et bas salaires

		Ecart en 1989	Ecart en 1993	Ecart en 2003
Personnes seules	0,5 Smic	- 32%	- 1%	+ 10%
	1 Smic	+ 41%	+ 50%	+ 53%
Parents isolés avec 2 enfants	0,5 Smic	+ 8%	+ 7%	+ 11%
	1 Smic	+ 49%	+ 45%	+ 36%
Couples avec 2 enfants	0,5 Smic	- 3%	- 2%	+ 3%
	1 Smic	+ 14%	+ 13%	+ 16%
Couples avec 4 enfants	0,5 Smic	+ 5%	- 1%	+ 2%
	1 Smic	+ 34%	+ 25%	+ 18%

Source : calculs Insee, in Rapport de l'ONPES 2004

Minimas sociaux et revenus du travail

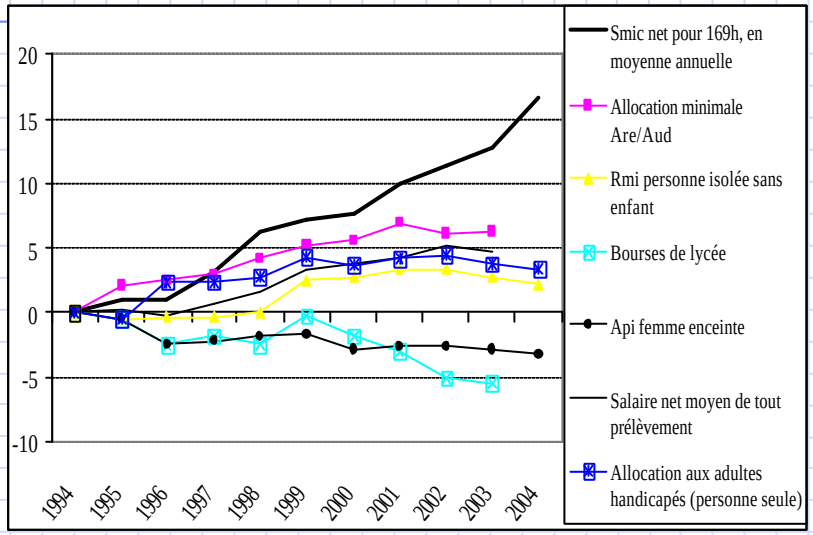

(Source : Insee)

Nos minima sociaux sont un produit de l'histoire. A côté des revenus de remplacement contributifs que sont les allocations chômage ou les pensions de retraite et d'invalidité, la France présente la particularité d'avoir neuf prestations « non contributives », versées sous condition de ressources et visant à assurer un revenu minimum à certaines catégories de personnes :

1. l'*allocation supplémentaire vieillesse*, réservée aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans (soixante ans en cas d'inaptitude au travail) disposant de droits très faibles ou ne disposant d'aucun droit à l'assurance vieillesse ;
2. l'*allocation supplémentaire d'invalidité* qui s'adresse aux personnes de moins de soixante ans, titulaires d'une pension d'invalidité de très faible montant, servie par la sécurité sociale au titre d'une incapacité permanente ;
3. l'*allocation aux adultes handicapés* (AAH), versée aux personnes handicapées qui ne peuvent prétendre ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail ;
4. l'*allocation de parent isolé* (API), qui concerne les personnes isolées assumant seules la charge d'un ou plusieurs enfants ;
5. l'*allocation veuvage*, qui s'adresse aux conjoints survivants d'assurés sociaux décédés ;
6. l'*allocation de solidarité spécifique* (ASS), qui est allouée aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail ;
7. l'*allocation d'insertion* (AI), réservée aux détenus libérés, aux personnes en attente de réinsertion, aux rapatriés, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ;
8. le *revenu minimum d'insertion* (RMI), qui garantit des ressources minimales à toute personne de vingt-cinq ans et plus ;
9. l'*allocation équivalent retraite* (AER), qui bénéficie aux chômeurs de moins de 60 ans totalisant déjà 160 trimestres de cotisation à l'assurance vieillesse.

Au total, au 31 décembre 2003, le nombre d'allocataires de minima sociaux était de **3,3 millions de personnes**. Environ six millions de personnes (allocataires mais aussi conjoints, enfants et autres personnes à charge) étaient couvertes par ces mêmes minima sociaux.

Les minimas sociaux - Evolutions récentes

	Allocataires 2003	Allocataires 2004	Evolution 2004/2003 en %
Allocation d'Insertion (AI)	47 200	47 200	0,0
Allocation veuvage	12 200	11 300	-7,4
Allocation supplémentaire d'invalidité	111 200	111 500	0,3
Allocation de parent isolé (API)*	170 044	175 648	3,3
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	741 211	760 100	2,5
Allocation supplémentaire vieillesse	557 624	547 517	-1,8
Revenu minimum d'insertion (RMI)	998 645	1 083 880	8,5
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	349 200	344 100	-1,5
Allocation équivalent retraite – remplacement (AER)	27 100	32 700	20,7
Ensemble des minima sociaux en métropole	**3 014 424**	**3 113 945**	**3,3**
DOM (y compris Revenu de solidarité (RSO))	309 521	321 662	3,9
France entière	**3 323 945**	**3 435 607**	**3,4**

(Source : Insee)

Créée en 2001, la Prime pour l'emploi (PPE) vise à encourager la reprise ou le maintien dans l'activité des actifs disposant de revenus modestes, en compensant la diminution de ressources parfois associée à la perte des aides sociales lors de la reprise d'emploi. Attribuée aux personnes exerçant une activité professionnelle salariée ou non salariée sous conditions de ressources, elle est déduite de l'impôt sur le revenu ou versée directement au bénéficiaire s'il n'est pas imposable. La PPE, qui concerne près de 9 millions de personnes, constitue ainsi l'embryon d'un **« impôt négatif »**[6]**.** La réforme annoncée par le Premier Ministre à la rentrée 2006 va se traduire par une forte augmentation de son montant : elle passera de 540 à 940 euros au niveau du SMIC en 2007.

Il faut s'interroger sur la capacité de la PPE, même ainsi réformée, à réduire significativement le taux de pauvreté, dans la mesure où la plupart des ménages concernés ont des revenus supérieurs au seuil de pauvreté.

[6] L'impôt négatif pourrait être envisagé dans le cadre d'un redéploiement à enveloppe constante. Lorsque le revenu d'un contribuable, vérifié par l'administration fiscale, ne dépasse pas un niveau déterminé compte tenu de ses charges familiales (« seuil d'intervention »), ce même contribuable reçoit de l'Etat une prestation en espèces. Cette prestation est dénommée impôt « négatif », car celui-ci n'est pas versé à l'Etat, mais par l'Etat au contribuable. Le montant de la prestation est le plus élevé lorsque le revenu du contribuable est nul. Lorsque celui-ci augmente, elle diminue d'une somme égale au produit du revenu fois le « taux d'imposition ». Elle devient nulle lorsque le revenu atteint le niveau du « seuil d'intervention ». Ce mécanisme est censé encourager au travail rémunéré les bénéficiaires de la prestation : en effet, si celle-ci diminuait autant que le revenu du travail augmente, les bénéficiaires auraient peu d'intérêt, d'un point de vue strictement économique, à s'efforcer d'obtenir, par leur travail, un revenu d'activité plus élevé.

La prime pour l'emploi

Décile de niveau de vie	Proportion de ménages ayant bénéficié de la PPE (%)	Ménages ayant bénéficié de la PPE	
		Montant moyen perçu en 2003 (euros)	Part dans le revenu disponible (%)
D1	36,7	330	2,4
D2	64	318	1,7
D3	67,1	306	1,5
D4	66,7	282	1,3
D5	54	283	1,1
D6	42,1	304	1
D7	35,9	272	0,9
D8	20,6	255	0,7
D9	9,1	231	0,5
D10	3,9	242	0,3
Ensemble	**38,4**	**294**	**1,2**

Source : Enquête Revenus Fiscaux 2002, INSEE-DGI

Champ : Ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans

(Source : Insee)

Les propositions du rapport Létard

De toute évidence, le système doit être simplifié et viser, comme le suggère une proposition de loi récente de la sénatrice Valérie Létard, à plus d'équité entre les pauvres qui ne travaillent pas et ceux qui travaillent. Trois principes doivent guider la réforme :

- D'abord, assurer une certaine **équité entre bénéficiaires des différents minima sociaux et entre bénéficiaires de ces allocations et salariés à bas revenus**.

  Il ne saurait être question de fusionner purement et simplement les différents minima sociaux : si leur multiplicité, qui résulte de l'histoire de notre protection sociale, est source de complexité, elle en fait également toute la richesse et permet d'apporter une réponse adaptée à des situations particulières (rupture par rapport au monde du travail, isolement familial, handicap, vieillesse…).

  L'option doit être de préserver la spécificité de chaque régime de minimum social mais, en contrepartie, de donner davantage de cohérence aux droits connexes, ces prestations et avantages liés de façon plus ou moins automatique au bénéfice des minima sociaux. L'équité commande que ces prestations soient également accessibles aux personnes qui, au regard de

leurs ressources, sont dans une situation identique aux bénéficiaires des minima sociaux, bien qu'elles soient salariées.

En pratique, ces exigences conduisent à proposer deux séries de mesures :

- la **suppression des aides liées au «statut »**, c'est-à-dire des aides attribuées par référence au bénéfice de tel ou tel minimum social. Elles sont en effet l'une des premières sources d'iniquité au sein de la population bénéficiaire des minima sociaux et entre bénéficiaires de ces prestations et salariés à bas revenus. Elles engendrent en outre des effets pervers redoutables à l'occasion d'une reprise d'activité ;
- l'**affirmation du principe « à ressources égales, droits égaux »** : la proposition de loi évoquée ci-dessus remplace ainsi, pour tous les droits connexes, les conditions d'attribution liées au statut par une simple condition de ressources, rapportée au quotient familial.

- Ensuite, **éviter que notre système de protection sociale ajoute paradoxalement des obstacles supplémentaires à la reprise d'activité des bénéficiaires de minima sociaux**.

La complexité actuelle du dispositif des minima sociaux et de leurs droits connexes et leur insertion dans le système plus général de protection sociale engendrent des ruptures de droits et des effets de seuil préjudiciables à la reprise d'activité. Celle-ci est d'ailleurs d'autant plus découragée que ces effets pervers ont tendance à se répéter au cours du parcours de réinsertion professionnelle, souvent chaotique, des bénéficiaires de minima sociaux.

Or, quel que soit le jugement que l'on peut porter sur cette situation, la réinsertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi passe presque obligatoirement par une succession de contrats de travail à durée déterminée ou d'intérim, conduisant les personnes concernées à faire des allers-retours répétés entre monde du travail, chômage et bénéfice des minima sociaux. Pour ne pas décourager les personnes qui souhaitent tenter une expérience professionnelle, même de courte durée, le groupe de travail du Sénat suggère de supprimer les délais de carence existant aujourd'hui entre la fin d'une période de travail et le retour aux minima sociaux. Mais une telle mesure, qui relèverait des partenaires sociaux, coûterait à elle seule quelque 310 millions d'euros…

- Enfin, **renforcer l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires de minima sociaux**.

  Le rapport publié en 2005 par la commission des affaires sociales du Sénat montre à quel point l'existence d'un accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux peut influencer leur retour à l'emploi : ainsi, les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) - pour lesquels il existe un dispositif d'accompagnement systématique à travers le mécanisme des contrats d'insertion - connaissent mieux leurs droits, mobilisent plus souvent le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité et sont beaucoup plus souvent bénéficiaires d'une mesure d'emploi aidé que les allocataires de l'allocation de parent isolé (API) qui ne font l'objet d'aucun programme d'accompagnement particulier.

  C'est la raison pour laquelle le rapport juge nécessaire de **rendre obligatoire la conclusion d'un contrat d'insertion pour les allocataires de l'API**.

  Toutes ces mesures visant à inciter les titulaires des minima sociaux à reprendre une activité ont le mérite d'ouvrir un débat. Deux réserves doivent cependant être mentionnées :

  - si les objectifs sont en eux-mêmes intéressants, on ne peut procéder en permanence à un empilement de strates, sauf à vouloir rendre l'action publique illisible ;
  - les propositions du rapport Létard doivent être discutées et chiffrées. Tant que leur efficacité et surtout leur coût n'auront pas été précisément évalués, il serait irresponsable de préconiser leur mise en œuvre.

CONCLUSION

Les entreprises sont d'ores et déjà très impliquées dans la lutte contre l'exclusion, à travers des politiques volontaristes d'embauches de personnes menacées par l'exclusion (sans pour autant négliger la nécessité de recruter des personnes compétentes), à travers l'encouragement du bénévolat des salariés dans la lutte contre l'illettrisme ou dans la création d'entreprise. Certaines entreprises ont organisé ces systèmes collectifs de lutte contre l'exclusion, autour par exemple de leur MEDEF territorial. Le MEDEF invite l'ensemble des entreprises à adopter celles de ces pratiques qui seraient les plus pertinentes au regard de leur secteur d'activité, de leurs moyens ou des profils de leurs personnels.

La mobilisation des politiques publiques demeure plus que jamais nécessaire. A cet égard, le MEDEF considère qu'aucune solution viable ne peut être mise en place sans la valorisation du travail et l'aide au retour du plus grand nombre dans les circuits de l'économie marchande.

Il relève également que toute politique aboutissant à une augmentation de la dépense publique serait a priori contre-productive. La lutte contre la pauvreté ne saurait être menée que dans le cadre d'une économie dynamique, diffusant largement l'esprit d'entreprise. L'appauvrissement général de la France ne ferait qu'aggraver la situation des plus fragiles.

L'idée de combiner les revenus du travail et les revenus de solidarité dans ce que le rapport Hirsch définit comme la « nouvelle équation sociale » est une piste intéressante qui devrait d'ailleurs donner lieu à une expérimentation dans plusieurs départements. Pourquoi pas ?

On pourrait même envisager, pour certaines personnes en grande difficulté, de déconnecter le salaire minimum du revenu minimum dont chacun a besoin pour vivre, en laissant aux entreprises la latitude de fixer le salaire de leurs collaborateurs en fonction de leur productivité et en complétant au cas par cas le salaire des travailleurs pauvres par la solidarité. C'est une piste à étudier. Cette démarche pourrait être appliquée dans le cadre de relations personnalisées entre l'entreprise, la personne concernée et la structure en charge des allocations de solidarité ainsi mobilisées. Elle permettrait de tenir compte de la situation de chaque personne aidée (logement, enfants à charge, en ville ou à la campagne…).Une expérimentations serait nécessaire pour s'assurer de l'impact et de l'efficacité de la mesure.

L**'entreprenariat social constitue également une voie qu'il convient d'utiliser :** les entreprises d'insertion, par exemple, ont prouvé leur capacité à remettre sur le chemin de l'emploi des personnes marginalisées, quand d'autres politiques publiques les maintiennent trop souvent dans la précarité. Pour autant, il ne faudrait pas croire que la solution au problème de la pauvreté en France se trouverait dans le seul développement de l'économie sociale : les entreprises qui relèvent de l'économie sociale ne sont pas toutes soumises aux mêmes règles, de transparence notamment, que les entreprises commerciales. Dans la mesure où elles sont subventionnées, elles sont largement financées par l'économie marchande, dont les facultés contributives ont des limites, et surtout elles représentent un risque réel de distorsion de concurrence. Fragiliser le secteur marchand est évidemment contre-productif.

En réalité, l'économie sociale est un monde hétérogène. Une entreprise d'insertion qui mobilise des financements publics pour « sur-encadrer » les personnes en insertion, n'est pas comparable à une structure qui les utiliserait pour vendre des prestations à un coût inférieur à celui du marché.

Le MEDEF appelle de ses vœux le renforcement de la coopération entre les entreprises et les structures de l'économie sociale, notamment associatives, en faveur de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, chacun assumant son rôle, de façon complémentaire et sans distorsions de concurrence.

Sources utilisées

- Institut Montaigne : Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise
  RAPPORT - Février 2006
  Président du groupe de travail : Henri Lachmann

- Entreprise et Progrès : Insérer des jeunes en difficulté dans l'entreprise, c'est possible. Les cahiers d'Entreprise et Progrès, 2005

- Miche Godet, « La pauvreté de la mesure de la pauvreté », article paru dans *Le Figaro* du 8 juin 2006

- J.P Zoyem, « L'impact des événements d'emploi et familiaux sur la dynamique de la pauvreté », 2002.

- Stéfan Lollivier et de Daniel Verger, « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté. Volet 1. Erreurs de mesure et entrées-sorties de pauvreté », *Economie et statistique*, n° 383-384-385, 2005.

- Proposition de loi portant réforme des minima sociaux, par la Sénatrice Valérie Létard

- « Minima sociaux : mieux concilier équité et reprise d'activité », rapport n°334 (2004-2005) de la commission des Affaires sociales du Sénat

REMERCIEMENTS

La Commission Entrepreneurs, Entreprises et Société du MEDEF, qui a organisé le séminaire à l'origine du présent rapport, remercie chaleureusement les intervenants qui ont accepté de venir présenter leurs analyses :

- **Pierre Choux**, Président du Groupe Id'ees
- **Patrick Gagnaire**, Président de SolidarCité
- **Gilbert Lagouanelle**, Directeur au Secours Catholique, Président du Collectif Alerte
- **Philippe Marcel**, Président d'Adecco France
- **Françoise Maurel**, chef de département à l'Insee, Membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.